



DOSSIER D'ADOPTION CHINE

Date de dernière mise à jour : 05/07/10

Si vous souhaitez nous confier la légalisation et la sur légalisation de vos dossiers d'adoptions, veuillez nous adresser votre dossier en un seul exemplaire accompagné d'un chèque global de règlement à l'ordre de VSI à l'adresse suivante :

VSI Service Légalisation – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine

DOCUMENTS A FOURNIR

La mairie doit impérativement noter le nom et la qualité du signataire quelque soit la mention apposée sur chaque document

Intitulé du document	Informations utiles	Coût
Lettre de motivation	Vous devez y faire porter par votre mairie la mention : « <i>Vu pour certification de la signature de : (votre nom ou les 2 pour un couple)</i> »	19 €
Agrément / Enquête sociale / Enquête psychologique / La notice le cas échéant	Vous devez nous adresser les originaux ou des copies certifiées conformes par le Conseil Général ou la Mairie de votre ville Ne pas faire de copie de copie Joindre en plus pour les archives du ministère à Paris 2 photocopies non visées de l'agrément	19 € par document
Acte de naissance des adoptants et acte de mariage	Nous adresser des extraits originaux, les copies n'étant pas acceptées	18 €
Bilans de santé	Traduits en Français sur le document lui-même Vous devez faire légaliser ces documents par l'Ordre Nationale des Médecins ou faire légaliser la signature du praticien par la Mairie qui doit apposer la mention : « <i>Vu pour certification de la signature de (nom du médecin)</i> »	19 € par document
Attestation notariale si vous êtes propriétaire	Vérifiez que ce document comporte la Marianne Le cachet commercial du notaire ne suffit pas Vous pouvez rencontrer des difficultés pour obtenir l'attestation notariale revêtue de la Marianne. Dans ce cas de figure précisez à votre notaire que la lettre circulatoire n° 1012 du Conseil supérieur de la Magistrature autorise cette procédure pour les actes sous seing privé, destinés à être produits à l'étranger Nous tenons ce document à votre disposition si besoin	19 €

	Le notaire va vous proposer de faire des copies conformes de votre acte de propriété à la place. Ne pas accepter car cette procédure a un coût qui peut être évité et votre notaire à l'obligation de se conformer à la réglementation en vigueur. D'autre part, les Mairies n'ont plus le droit, en règle générale, de certifier des copies de ce document. Cette règle n'est pas applicable pour les documents destinés à être produits à l'étranger et vous pouvez donc insister si besoin.	
Attestations d'employeur reprenant les salaires	Pour vous simplifier la tâche, faire des copies des originaux et faire porter par votre Mairie la mention : « Copie certifiée conforme à l'original » Inutile dans ce cas de faire légaliser les signatures	19 € par document
Extrait de casier judiciaire (1 par adulte)	Nous adresser un original de moins de 6 mois	19 €
Situation financière des adoptants	Faire légaliser les signatures par la Mairie	19€
Autre infos	Tous les tampons et mentions doivent figurer sur la page imprimée. Une certification apposée au verso d'un document, s'il est vierge, est refusée	

Prestation VSI : + 119,60 €
Retour des documents : 33,50 € par Chronopost
 Vous pouvez joindre une enveloppe timbrée au tarif recommandé
Délai : 15 jours

BON DE COMMANDE
Joindre en 2 exemplaires à votre dossier

NOMS :
PRENOMS :
ADRESSE :

Tél. :
Fax :

Société VSI
19/21 avenue Joffre
93800 Epinay sur Seine

Le

A l'attention du Service ADOPTIONS

Veillez trouver ci-joint un dossier d'adoption à faire légaliser et sur légaliser au Consulat de Chine

Dossier

Ce dossier est composé de : _____ documents

D'un chèque de règlement de : _____ €

Tiré sur la banque : _____

Retour

Je joins une enveloppe timbrée : oui non

Je souhaite que vous retourniez mon dossier

- à mon domicile : oui non
- à l'adresse suivante : _____

Cadre réservé à VSI

MAE	Feuilles =
CHINE	Feuilles =
Retour	=